



Ces informations sont destinées aux courtiers d'assurance et autres professionnels de l'assurance.

Responsabilité Civile Environnementale (Enviropro)

Protège les entreprises diverses contre les incidents environnementaux



Pour qui?

La flexibilité de la couverture en cas de dommage environnemental d'AIG peut convenir à un grand nombre d'entreprises disposant de processus opérationnels, y compris mais sans s'y limiter: projets de construction, promoteurs immobiliers, fabricants, producteurs d'électricité, imprimeurs, fabricants de métaux, entrepôts, entreprises de transport et logistique, fabricants de textiles, commerces de détail et entreprises de transformation d'aliments ainsi que les établissements d'enseignement, les centres médicaux/ pour personnes âgées et les hôtels.

Problèmes environnementaux et couvertures

Bien sûr, nous espérons que cela n'arrivera pas à vos clients. Mais si jamais ils sont victimes d'un incident environnemental, nous voulons être sûrs qu'ils auront contracté une bonne couverture d'assurance.

Enviropro offre des politiques de couverture complètes pour les conséquences d'un incident environnemental. En voici quelques exemples:

Exposition	Problème environnemental potentiel	Couverture
Dommage causé à la biodiversité	✓ Rupture d'un pipeline dans une zone protégée et du pétrole fuit dans une réserve naturelle. Les autorités contraignent l'entreprise à effectuer non seulement la réhabilitation primaire et l'assainissement mais à indemniser l'environnement pour les dommages causés à l'habitat naturel et aux espèces touchées.	Directive Européenne sur la responsabilité environnementale de 2007 (ELD): notre assurance couvre les dispositions de la directive, y compris la 'biodiversité', la réparation complémentaire et compensatoire, les frais de défense et d'atténuation.
Pollution graduelle sur site	✓ Une fuite graduelle d'un réservoir de stockage de pétrole souterrain a été découverte lors d'une inspection du site par une autorité compétente.	Si les fuites soudaines et accidentelles sont immédiatement évidentes, des expositions potentielles plus importantes peuvent apparaître sur une période plus longue. Nos polices couvrent la pollution graduelle ainsi que la pollution soudaine et accidentelle.
Les eaux d'incendie	✓ Après un incendie dans une installation de recyclage de métal, des enquêtes sur les niveaux de polluants ont révélé que les infiltrations d'eau dues à l'incendie et au matériel d'extinction avaient affecté l'usine de traitement des eaux usées et contaminé l'habitat naturel aux alentours.	Nos polices environnementales prévoient une couverture pour l'assainissement, les dommages corporels et les dommages matériels causés par toute pollution pendant et après un incendie, comme des fumées toxiques et la pollution due à l'infiltration d'eau contaminée.
Transport	✓ Un camion-citerne de lait s'est renversé et 28 m ³ du produit a été déversé sur la route et a pénétré dans les champs adjacents.	Notre assurance couvre la pollution causée par les transports en provenance et à destination des installations de l'assuré.

Couvert

- > Les sinistres résultant d'une **pollution soudaine et accidentelle** ainsi que **graduelle**
- > **Frais de dépollution** engagés par l'assuré à **l'intérieur** comme à **l'extérieur** du périmètre de ses sites, y compris les frais de réparation/reconstruction des biens mobiliers et immobiliers endommagés pendant les travaux de dépollution.
- > **Dommages corporels** et **matériels** causés aux tiers à la suite d'une pollution.
- > La responsabilité environnementale de l'entreprise, y compris la restauration ou la réparation des **dommages causés à la biodiversité**, conformément aux mesures primaires, compensatoires ou complémentaires prévues dans la loi.
- > **Transport de marchandises:** Responsabilité environnementale découlant d'activités de **transport** comprenant les opérations de chargement et déchargement.

- > **Perte d'exploitation:** La perte d'exploitation subit par l'entreprise suite à l'arrêt des opérations pendant l'assainissement.

Les principales exclusions

Il y a des situations qui ne font pas droit à une indemnisation par la police Enviropro. Voici quelques exclusions:

- Actes intentionnels commis par d'autres que des employés
- Amendes
- Risques nucléaires
- Guerre
- Terrorisme

PIER: assistance fiable et
spécialisée en matière de pollution
de l'environnement ou d'incidents
environnementaux lorsque les
entreprises en ont le plus besoin



Pourquoi AIG?

AIG Environmental soutient le marché dans lequel nous opérons, avec des souscripteurs dédiés qui offrent des connaissances locales. Avec l'autorité de souscription requise, nous fournissons des solutions créatives à nos clients.

Plus de 35 ans
D'EXPÉRIENCE
dans la gestion des sinistres

Réseau d'assistance spécialisé
PIER EUROPE

Conseils du début à la fin par les
**PROFESSIONNELS
EXPÉRIMENTÉS
D'AIG**

Allez au-delà de l'assurance

PIER Europe (Pollution Incident and Environment Response)[®] est le réseau d'assistance d'AIG qui fournit une assistance fiable et spécialisée en matière de pollution de l'environnement ou d'incidents environnementaux lorsque les entreprises en ont le plus besoin. PIER Europe aide les clients à reprendre leurs activités normales tout en limitant les coûts associés aux mesures correctives et à la responsabilité potentielle.

PIER Europe:

ASSISTER

l'assuré pour la mise en place d'une équipe d'urgence

Disponible dans
32 PAYS

consultants et entrepreneurs locaux mobilisés pour aider les clients à élaborer des plans d'assainissement, limiter les dommages, gérer l'impact public de l'incident et démarrer le nettoyage

Les assurés participent automatiquement au

PROGRAMME PIER

Il n'y a pas de coût supplémentaire impliqué

La hotline Pier Europe est
**DISPONIBLE
24H / 24 ET 7J / 7
au +44 (0) 1273 400965**

Service sinistres

AIG est une organisation mondiale qui possède une grande connaissance dans le domaine de l'assurance environnementale. Forte d'une expérience de plus de 25 ans en Amérique du Nord et de 10 ans en Europe, notre équipe en charge de la gestion des sinistres environnementaux possède l'expertise technique pour gérer des sinistres de plus en plus complexes. Les dommages causés à l'environnement sont généralement très complexes et nécessitent une approche approfondie et minutieuse. Notre département de gestion des sinistres vous accompagne tout au long du processus.

Contactez nous

Stijn Thonnon

Head of Environmental Liability Belux
Direct Line : + 32 2 739.90.39
stijn.thonnon@aig.com

Julien Deladriere

Underwriter Environmental Liability
Direct Line : + 32 2 739.92.31
julien.deladriere@aig.com



www.aig.be

Il s'agit d'une publicité d'AIG Europe S.A., une compagnie d'assurance, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, www.caa.lu. Succursale Belge située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be.

Le contenu de cette publicité est donné à des fins d'information et ne peut en aucun cas être considéré comme un conseil ou une offre de contracter et ne peut être invoqué pour réclamer une couverture ou engager la responsabilité d'AIG. Seules les conditions de la police d'assurance – disponibles sur demande - contiennent une description contraignante de la couverture.